

Tél. 04-95-500-500 / Fax : 04 95 501 112
4, rue Camille Pietri - 20110 Propriano
www.cotiimmobilier.com

PRESTATIONS ET HONORAIRES**TRANSACTION Prix Propriétaires Vendeurs**

De 0 à 100 000 €	Minimum 10 000 € T.T.C.
De 100 001 € à 150 000 €	Entre 10 000 € et 15 000 € T.T.C.
De 150 001 € à 300 000 €	Entre 10 000 € et 20 000 € T.T.C.
De 300 001 € à 500 000 €	Entre 15 000 € et 30 000 € T.T.C.
De 500 001 € à 1 000 000 €	Entre 30 000 € et 50 000 € T.T.C.
A partir de 1 000 001 €	Entre 50 000 € et 500 000 € T.T.C.
(Lotissement et Programme Neuf inclus)	Entre 4% et 6% T.T.C.

« La Direction informe ses clients futurs acheteurs que toutes les annonces publicitaires sont frais d'agence inclus en TTC et que ces frais sont lisibles et visibles en toute transparence sur chaque annonces. »

HONORAIRES ESTIMATION LOCATIVE

Appartement	400 € T.T.C.
Villa	600 € T.T.C.
Biens situés à + de 20 km	Barème + 10 € par km

TVA en vigueur du 01.01.2014 (20%)

Tél. 04-95-500-500 / Fax : 04 95 501 112
4, rue Camille Pietri - 20110 Propriano
www.cotiimmobilier.com

PRESTATIONS ET HONORAIRES

GESTION

Honoraires de gérance	8% T.T.C. du montant annuel hors charges
-----------------------	--

LOCATION

Honoraires location vide	<ul style="list-style-type: none"> • 8% d'un mois de loyer HC à la charge exclusive du bailleur • 8 € du m² * • 3 € / m² pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée ou de sortie*
Honoraires location meublée	
Honoraires location local commercial ou professionnel à la charge du locataire	14% du loyer T.T.C. annuel**
Honoraires location garage à la charge du locataire	20% du loyer T.T.C. annuel***

VACATIONS EXCEPTIONNELLES

M. COTI	400 € T.T.C.
Collaborateur	300 € T.T.C.
Renouvellement de bail	200 € T.T.C.

*Répartition à part égale entre le bailleur et le locataire, comprenant les honoraires de rédaction des baux.

** comprenant les honoraires de rédaction des baux et établissement état des lieux.

*** comprenant les honoraires de rédaction des baux et établissement état des lieux.

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible.

TVA en vigueur du 01.01.2014 (20%)